



**BELGIQUE VISA**  
**Liste des documents**  
**PERMIS DE TRAVAUX**

- Les candidats qui ne peuvent pas joindre tous les documents de la liste doivent envisager d'ajouter des alternatives ou expliquer les raisons pour lesquelles ils ne les ont pas fournies.
- - Lors de l'examen de la demande, le Consulat peut demander des pièces complémentaires non mentionnées dans la liste ci-dessous et convoquer le demandeur pour un entretien.
- - Tout document soumis dans une langue autre que l'anglais, le français, le néerlandais ou l'allemand ne sera pas pris en considération.
- - Le demandeur est informé que la soumission des documents susmentionnés ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.
- - Le temps de traitement diffère d'un cas à l'autre, par conséquent, pour éviter les retards, il est conseillé de faire une demande bien à l'avance avant la date de départ.
- Les candidats ont la possibilité de demander un visa six mois à l'avance et au moins 15 jours avant la date du voyage.
- En principe, le délai de traitement est compris entre 2 et 3 semaines. Dans le cas où la demande de visa doit être soumise au siège social à Bruxelles pour décision, le délai de traitement sera d'environ 4 à 6 semaines et pourrait dépasser pendant l'été ou d'autres occasions spéciales.
- Aucun document supplémentaire ne peut être soumis à VFS ou à l'Ambassade à moins que l'Ambassade ne les ait demandés.
- Un dossier incomplet entraînera un refus de visa.
- Un dossier complet ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.
- Les frais de visa ne sont pas remboursables.

**« Cette liste de contrôle comprend tous les documents qui font partie de ma demande de visa. Je comprends que l'Ambassade statuera sur ma demande de visa uniquement sur la base de ces documents. Je comprends également que dans des cas exceptionnels, des documents supplémentaires peuvent être demandés par l'Ambassade, même des documents qui ne figurent pas du tout sur cette liste.**

**Remarques:**

---

---

---

---

---

Signature du demandeur: - \_\_\_\_\_ Signature de l'officier du VFS: - \_\_\_\_\_



- 1)  **Formulaire de demande** - par demandeur, daté, signé et imprimé à partir de Visa on Web
- 2)  **Photo** – datant de moins de 6 mois avec les spécifications suivantes
- 3)  **Passeport original** (la validité du passeport doit être d'au moins 3 mois après l'expiration du visa)
- 4)  **Permis Unique (Annexe 46 ou Annexe 47)**

**\*\* Le client doit payer des frais de traitement Visa de 180 € (et les frais de Gerry de 40 €).**

**Datte:-**

**Signature du demandeur: -**

**Signature de l'agent VFS : -**